

CANCER: EXAMENS DE DÉPISTAGE

Publié le 18 octobre 2021 par Dr Martin Lanoue



- Dépistage du cancer colorectal
- Dépistage du cancer du col de l'utérus
- Dépistage du cancer de la prostate
- Dépistage du cancer du sein
- Cancer du foie
- Cancer du poumon

Catégories [Cancer](#), [Santé de l'homme](#), [Santé de la femme](#), [Santé des aînés](#), [Santé selon votre âge et activités préventives](#)

Étiquettes: [À la une](#), [Gynécologie](#), [Habitudes de vie](#), [Prévention](#), [Pulmonaire](#), [Troubles digestifs](#), [Urologie](#)

 **Si vous ne l'avez pas fait, nous vous suggérons de lire [cet autre article](#) portant sur le cancer en général avant de poursuivre votre lecture ici.**

[Cet autre site internet](#), fait par le gouvernement du Québec, explique tous les tests de dépistage disponibles et peut répondre à plusieurs de vos questions.

Dépistage du cancer colorectal (de l'intestin)

On suggère un test de recherche de sang dans les selles pour les gens entre 50 et 74 ans environ, tous les 2 ans. S'il devait être anormal, une coloscopie sera proposée. Cependant, pour certains patients plus à risques (antécédents de polypes, antécédents familiaux de polypes ou de cancer de l'intestin, etc.), une coloscopie pourrait être proposée d'emblée.

Pour tout connaître sur ce dépistage, référez-vous au [site web suivant](#).

Dépistage du cancer du col de l'utérus

Faire un pap test (cytologie) lors d'un examen gynécologique de routine est la meilleure façon de le dépister et ce test a démontré ses preuves (fréquence à définir avec votre médecin, mais si aucun facteur de risque, [habituellement aux 2 à 3 ans](#)).

Il existe maintenant un vaccin très efficace pour la prévention du cancer du col de l'utérus. Pour plus de détails, nous vous référons à [notre article sur le sujet](#).

Dépistage du cancer de la prostate

Le dépistage se fait par prise de sang (dosage de l'antigène prostatique spécifique (APS)) et par toucher

rectal, entre l'âge de 50 et 69 ans, pour les gens dont l'espérance de vie est évaluée à plus de 10 ans. Pour plus d'info pour savoir si vous désirez vous faire dépister, voici quelques infos publiées par [le collège des médecins du Québec](#).

[Un aide à la décision](#) a aussi été élaboré par l'Université Laval.

Dépistage du cancer du sein

Le cancer du sein est le **cancer le plus fréquent** chez la femme, et la **2^e cause de décès par cancer** chez les canadiennes.

L'auto-examen des seins n'est plus nécessairement recommandé de façon systématique. Cependant, on privilégie l'approche « [Être attentive à ses seins](#) ». Si une anomalie est perçue (bosse palpée lors de la douche, écoulement anormal, changement de forme du sein ou changement de la peau, etc.), il faut alors consulter sans délais pour faire les examens nécessaires. Si une mammographie note que vos seins [sont très denses](#) (type D), il peut être intéressant d'ajouter la palpation des seins par un professionnel pour augmenter la sensibilité des tests de dépistages.

Il existe un programme Québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS). Il s'agit d'un programme volontaire, mais qui a déjà démontré son efficacité avec une réduction de la mortalité.

Un rappel est fait avec une lettre, signée par la directrice ou le directeur de la santé publique, et est acheminée aux femmes entre 50 et 69 ans, tous les 2 ans. Cette lettre sert d'ordonnance médicale.

Si la personne refuse le dépistage, mais désire y participer plus tard, il lui faudra une ordonnance du médecin.

Pour celles qui le désirent, et selon certains facteurs de risque ou selon l'état de santé, le dépistage peut continuer jusqu'à l'âge de 74 ans, avec une prescription de leur médecin.

Certaines peuvent aussi se voir offrir le dépistage entre l'âge de 40 et 50 ans, encore une fois, en raison

de facteurs de risques familiaux ou personnels.

Comme tout test de dépistage, il comporte des [avantages, des inconvénients et des limites](#).

Dans tous les cas, il est important de vous informer et d'en discuter avec votre médecin, afin d'en arriver à une décision éclairée.

Pour vous aider, le gouvernement a mis à votre disposition [des informations](#) sur le sujet et des dépliants, plus schématiques, peuvent aussi être consultés ([Dépliant 1](#) / [Dépliant 2](#))

Le dépistage se fait par la [mammographie](#). L'examen est relativement simple bien que parfois inconfortable ou douloureux. La compression du sein faite durant l'examen est cependant de courte durée (quelques secondes). Pour diminuer cet inconfort, prendre votre rendez-vous après la fin de vos menstruations peut aider.

Contrairement à certaines croyances, cet examen ne peut pas être remplacé par l'échographie. En effet, l'échographie est un examen complémentaire, souvent effectué en cas de masse palpable, ou en cas d'anomalie lors de la mammographie.

Certaines patientes sont plus à risque que d'autres. Pour ces femmes, un dépistage annuel est recommandé :

- Antécédent personnel ou familial de cancer du sein ou de l'ovaire;
- Porteuse d'une mutation génétique (BRCA1, BRCA2 ou autres mutations reliées au cancer du sein);
- Patiente ayant reçue des traitements de radiothérapie entre l'âge de 10 et 30 ans, dont la région visée se situait au niveau de la cage thoracique;
- Patiente ayant reçu un diagnostic d'hyperplasie canalaire atypique ou de néoplasie lobulaire;
- Autres facteurs déterminés par votre médecin.

Pour les femmes qui ont des prothèses mammaires, ou pour celles qui prévoient s'en faire installer, notez que le dépistage par mammographie demeure. Cependant, [certaines informations peuvent être intéressantes à consulter](#).

Les implants mammaires texturés ont fait l'objet d'une controverse dans les dernières années. Pour plus d'information, [cliquez ici](#).

Pour plus d'information :

- [Comment se préparer pour la mammographie](#)
- [Fondation cancer du sein du Québec](#)